



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission de la culture et de l'éducation*

---

**2011/2071(INI)**

14.7.2011

## **AVIS**

de la commission de la culture et de l'éducation

à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires

sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques  
(2011/2071(INI))

Rapporteur pour avis: Hannu Takkula

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de la culture et de l'éducation invite la commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. reconnaît le rôle important qu'une éducation et une formation de qualité exercent sur la compétitivité et la croissance économique durable en Europe et regrette vivement que cet aspect ne figure pas en bonne place parmi les 10 priorités proposées par la Commission dans son analyse annuelle de la croissance;
2. souligne que l'Europe doit disposer de citoyens éduqués pour stimuler la croissance économique et fait observer qu'il est indispensable d'améliorer l'égalité d'accès à une éducation et à une formation de qualité, non sans promouvoir l'intégration entre éducation et emploi et entre université et entreprise;
3. déplore le niveau élevé de chômage chez les jeunes et ses répercussions macroéconomiques et socioéconomiques négatives à court, moyen et long terme; note avec satisfaction que la Commission plaide pour qu'il soit mis fin aux obstacles structurels qui accentuent le chômage des jeunes, par le biais notamment de la lutte contre le décrochage scolaire, d'un meilleur accès à l'éducation et à la formation, de la libéralisation de marchés du travail rigides et en assurant la reconnaissance des qualifications professionnelles;
4. souligne qu'une population éduquée suppose la qualité de l'éducation et de la formation et, partant, la qualité des enseignants et des éducateurs à tous les niveaux;
5. regrette que les dépenses et les investissements publics en matière d'éducation soient nettement en baisse dans nombre de budgets nationaux; souligne de nouveau la nécessité d'accorder la priorité aux investissements publics dans des domaines propices à une croissance durable, tels que la recherche, le développement et l'éducation; souligne que, eu égard au coût élevé qu'entraîne la marginalisation des jeunes du point de vue de l'emploi, l'investissement dans l'éducation et dans la formation représente une intervention de politique économique; souligne l'importance d'investissements soutenus et substantiels dans l'éducation des enseignants, leur formation et leur apprentissage tout au long de la vie, tout en poursuivant des efforts coordonnés, à l'échelle de l'UE, pour réaliser les autres objectifs communs en matière d'éducation; rappelle le rôle crucial que joue le programme d'apprentissage tout au long de la vie;
6. souligne que le rôle de l'éducation, dès le début et jusqu'à l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle et la formation des adultes, et notamment la transmission des savoirs et des métiers, doit être exploité davantage encore au sein du marché unique;
7. demande aux États membres de prendre des mesures plus précises pour lutter contre le chômage des jeunes (par exemple des programmes de formation, d'enseignement professionnel, des garanties pour les jeunes etc.);

8. relève, non sans souligner la nécessité d'objectifs beaucoup plus ambitieux, l'objectif commun consistant à faire tomber le décrochage scolaire à moins de 10 % d'ici à 2020 et demande instamment à la Commission de tenir compte des importantes disparités qui existent entre et au sein des États membres, en accordant une attention particulière à ceux qui ont des besoins spécifiques et proviennent de milieux défavorisés, notamment les migrantes et les Roms, et, par conséquent, de veiller à ce que les éléments permettant d'évaluer les performances soient comparables et tiennent compte d'une perspective à long terme;
9. encourage les universités à renforcer la recherche fondamentale, tout en respectant leur autonomie et leurs particularités; se déclare préoccupé par l'insuffisance des objectifs et des mesures des États membres pour réaliser l'objectif de l'UE consistant à accroître de 40 % d'ici à 2020 la proportion de jeunes en possession d'un diplôme ou d'un titre universitaire; demande instamment aux États membres de revoir leurs engagements à cet égard et de prendre des mesures supplémentaires pour réaliser les objectifs de la stratégie UE 2020, afin de mettre en place une économie fondée sur la connaissance et l'innovation;
10. rappelle l'importance des politiques culturelles, notamment publiques, pour l'éducation et la formation ainsi que l'accès universel à la culture;
11. invite instamment la Commission, lorsqu'elle cerne les tendances actuelles et futures en matière d'emploi au cours du semestre économique, à les utiliser pour coordonner les stratégies de formation avec les établissements d'enseignement supérieur;
12. plaide en faveur d'un soutien accru à la mobilité des étudiants et des jeunes travailleurs;
13. insiste sur la nécessité d'accélérer la modernisation de l'enseignement supérieur et d'accroître l'attrait de ce secteur.

## RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

<b>Date de l'adoption</b>	14.7.2011
<b>Résultat du vote final</b>	+: 23 -: 0 0: 2
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Magdi Cristiano Allam, Zoltán Bagó, Lothar Bisky, Piotr Borys, Jean-Marie Cavada, Silvia Costa, Santiago Fisas Ayxela, Mary Honeyball, Petra Kammerevert, Morten Løkkegaard, Emma McClarkin, Marek Henryk Migalski, Katarína Neved'alová, Doris Pack, Chrysoula Paliadeli, Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, Marco Scurria, Hannu Takkula, László Tőkés, Helga Trüpel, Milan Zver
<b>Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final</b>	Heinz K. Becker, Ivo Belet, Nadja Hirsch, Seán Kelly, Iosif Matula, Paul Nuttall, Georgios Papanikolaou
<b>Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final</b>	Sergio Gaetano Cofferati, Olle Schmidt